



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n°2024/01

Demande de crédit pour la réalisation de travaux d'amélioration au chemin du Clos à Villars-le-Grand

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 27 février 2024 pour l'examen du préavis municipal 2024/01.

Pour rappel, lors de la séance du Conseil Communal du 10 mai 2022, le Conseil avait accepté d'octroyer un crédit de CHF 23'000.00 pour une étude de réalisation d'améliorations du Chemin du Clos à Villars-le-Grand.

Les améliorations suivantes ont été analysées

- L'installation d'un éclairage public
- Amélioration de l'évacuation des eaux claires (changement de conduite et installation de dépotoir).
- La construction d'un trottoir

Après l'analyse de cette étude, la Municipalité a retenu le demi-projet pour la réalisation uniquement de l'éclairage ainsi que le remplacement du collecteur et abandonne l'idée de la réalisation d'un trottoir. Un marquage au sol sera réalisé afin de délimiter la zone piétonne. La commission des finances approuve cette décision qui va dans le sens de réaliser uniquement les travaux nécessaires et de ne pas s'orienter vers une version « luxe » pour ces aménagements.

Vu l'abandon de la réalisation du trottoir le coût des travaux correspond au tableau de la réalisation en 2 phases mentionnés dans le préavis 2024/01 soit 262'000.00.

La commission des finances a demandé des précisions sur les différences de montants entre les travaux en 1 ou 2 phases mentionnés dans le préavis. Il en ressort les points suivants :

- Le coût de l'éclairage augmente car il n'est plus lié avec le trottoir qui permettait de conjuguer les travaux de Génie-Civil.
- Il en va de même pour le coût des travaux du collecteur
- L'éclairage installé sera de type LED intelligents
- Les honoraires seront moins élevés suite à l'abandon du trottoir

Suites aux différentes réponses reçues par le bureau d'ingénieur, il ressort que le montant pour les honoraires indiqué dans le préavis tient compte de la partie étude qui a déjà été réalisée et qui a fait l'objet d'une demande de crédit séparée.

Le coût des honoraires d'ingénieur pour la partie réalisation serait de environ CHF14'000.- (Appel d'offre 3'000.- / Direction de travaux 11'000.-).

Le montant mentionné pour les frais de géomètre semble aussi très élevé, il devrait être sensiblement moins coûteux que mentionné mais nous n'avons pas reçu de précision sur ce point.

Il semblerait que la réfection de l'enrobé de la route ne soit pas prévu dans ce budget, le montant de ces travaux n'est pas connu et n'a pas été porté à notre connaissance.

Les frais budgétés pour les divers sont comptés à hauteur de 15% cette réserve semble très élevée au vu de la nature des travaux à effectuer

En conclusion, la Commission des finances à l'unanimité propose :

- Une non entrée en matière sur le préavis 2024/01 du faite que le montant du crédit demandé est erroné sur plusieurs points.

La Commission des finances

Salavaux, le 5 mars 2024

Cédric Bardet Damian Fioretta Anne Jobin Antoine Parisod Arnaud Guignard

